



Camille a fait toute sa carrière au Luxembourg. 39 ans comme comptable dans une société de transports. La route, puis le train depuis Metz, elle connaît. Pour autant, elle ne regrette rien sauf, peut-être, de ne pas avoir pu aller chercher ses enfants à la sortie de l'école un ou deux soirs par semaine. Photo d'illustration RL/Pierre HECKLER

## Belgique, Allemagne, Suisse : quelles évolutions avec la crise ?

### ■ Belgique

Dans le cadre de l'exercice d'une activité partagée entre télétravail et présentiel, l'application de la convention fiscale conclue entre la France et la Belgique donne lieu à une imposition partagée entre le pays de résidence et le pays habituel de travail, au prorata des jours de travail dans chacun des pays. Toutefois, depuis mars 2020, un accord a été trouvé, permettant de conserver l'imposition en Belgique pour tous les jours travaillés à domicile en France. Ces jours télétravaillés en France en raison du Covid-19 ne seront pas pris en compte dans le décompte des 30 jours

accordés (hors covid) et n'auront donc pas d'impact sur le statut de travailleur frontalier. Ces mesures dérogatoires courent jusqu'au 31 décembre 2021.

### ■ Allemagne

Les accords amiables concernant l'imposition des travailleurs frontaliers et transfrontaliers conclus avec l'Allemagne ont été prolongés une nouvelle fois, du 30 septembre au 31 décembre 2021, idem pour la couverture sociale habituellement soumise à la règle des 25 %.

### ■ Suisse

La crise sanitaire a fait bas-

culer les frontaliers de Suisse dans le télétravail, favorisant l'émergence d'un système hybride de deux ou trois jours télétravaillés par semaine. Si les entreprises sont désormais acquies à la cause, les employés frontaliers se heurtent d'une part à la réglementation européenne et d'autre part aux accords franco-suisse, qui limitent le télétravail à 25 % du temps de travail total (hors covid) soit un jour par semaine.

L'accord dérogatoire autorisant le télétravail illimité a quant à lui été prolongé jusqu'à 2021 et pourra être prorogé en fonction de l'évolution de la pandémie.

## L'info décryptée

### « Oui au télétravail, mais un télétravail bien encadré »

Annonce forte de la dernière conférence intergouvernementale entre la France et le Luxembourg : le passage à 34 jours de télétravail (hors covid). Une belle avancée pour les frontaliers ou est-ce encore insuffisant ?

Saïd BOURESSAM, président de la section des frontaliers du Pays-Haut à l'OGBL : « Ce qui remonte de nos rangs (l'OGBL est le premier syndicat de frontaliers français au Luxembourg avec 74 000 adhérents, NDLR), c'est le confort qu'apporte le télétravail, notamment en matière de déplacements. À titre personnel, j'avais une réunion ce matin à 8h à Luxembourg-Ville. Je suis parti de Briey à 5h15 pour être sûr d'arriver à l'heure. Vous entendez bien, 5h15... Donc oui, le télétravail constitue une réelle avancée sociétale. »

Certains militent pour aller plus loin et atteindre 47 jours de télétravail, soit, en intégrant les congés annuels, un jour par semaine. Est-ce un objectif poursuivi par votre syndicat ?

« Pour l'instant, nous ne nous sommes pas encore positionnés sur cette question. Car avant de parler de nombre de jours, encore faut-il discuter des droits qui escortent ce travail en distanciel. »



Saïd Bouressam est le président de la section des frontaliers du Pays-Haut à l'OGBL. Photo RL/René BYCH

### À quoi faites-vous allusion ?

« Le télétravail, quoi qu'on en dise, c'est un dispositif jeune. Avant la crise sanitaire, il ne concernait qu'une très faible minorité de salariés. Il faut donc bien veiller à définir les grandes lignes lorsqu'il s'exerce. Quid de la notion d'accident du travail à la maison ? Du coût de l'électricité ? Qu'en est-il du droit à la déconnexion ? Je prends l'exemple de l'un de nos adhérents : dernièrement, il a appelé son employeur pour l'informer qu'il était malade. On lui a répondu que comme il était en télétravail, donc à son domicile, il pouvait quand même boucler un dossier... C'est indéniable, le télétravail a des vertus mais encore faut-il bien l'encadrer. »

### La logique ne voudrait-elle pas que les droits et devoirs soient identiques en distanciel comme en présentiel ?

« Vous savez, la logique... Personne n'avait soupçonné que la nouvelle convention fiscale entre la France et le Luxembourg entraînerait une telle augmentation des impôts des frontaliers. Alors chat échaudé craint l'eau froide ! »

Propos recueillis par Jean-Michel CAVALLI

## NOUVEAU CX-30 M-HYBRID

### Série spéciale hiver "Fuyu"

- 4 roues hiver ❄️
- Bac coffre
- Tapis caoutchouc avant et arrière

CAPITAL REPRISE  
ARGUS + 5 000 €\*  
\*Offre réservée aux particuliers sous conditions de reprise d'un véhicule de moins de 9 ans, aux conditions argus Pro (Argus 13%) et de vente en stock au prix appliqué Argus. Voir votre concessionnaire.



www.groupemoretto.com

METZ 149 Route de Thionville 03 87 32 83 57  
THONVILLE 7 Boucle du Val Marie 03 82 85 10 10

